

Extrait des décisions du bureau communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Budget : Attribution d'une aide à l'investissement immobilier des entreprises

Séance du 06/07/2022

Délibération n° 2-3CO-BC-2022

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Absents : 4

Votants : 9

- dont « pour » : 9

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le bureau communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 28/06/2022 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, dans les locaux de la 3CO le mercredi 6 juillet 2022 à 15 heures.

Présents :

Ibrahima Saïd Maarifa, Chanrani Daoudou, Boinahéry Ibrahim, Boina M'zé Salim, Saïd Mariame, Mroivili Mouhamadi Moindjié, Saïd-Souffou Soula, Mdallah Anlamati, Allaoui Mohamed.

Absents :

Ridhoi Zainabou, Attibou Zainati, Abdallah Houssamoudine, Ambdi Youssouf

Secrétaire de séance : Mdallah Anlamati

-Vu la loi n°2015-991 du 07août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

-Vu le code général des collectivités territoriales partie législative notamment les articles L1511-1 à L1511-9 ;

-Vu la délibération n°2019.00096 du 9 avril 2019 du Conseil départemental de Mayotte portant adoption du Schéma régional du développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation (SRDEII) de Mayotte ;

-Vu la délibération N°8 du 30 mars 2019 fixant le règlement d'attribution de subventions au sein de la 3CO ;

-Vu la délibération N°26 du 04 août 2021 du conseil communautaire portant création d'une commission d'instruction des aides immobilières aux entreprises ;

-Vu les propositions de la commission développement économique, solidaire et touristique réunie en sa qualité de Commission d'instruction des aides immobilières en date du 02 février 2022.

Considérant que l'essentiel des projets ayant obtenu un avis favorable de la commission de développement économique ne rentrent pas dans le champ des aides à l'investissement immobilier des entreprises, seules pouvant être accompagnées par un epci à défaut d'une convention avec le département permettant d'autres possibilités ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- D'attribuer à Monsieur Assani Toubou Anli une subvention d'un montant de 2 000€ pour l'achat d'une bobine de tôles prélaquées en vue de la rénovation et de l'aménagement de son garage.
- D'autoriser le président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 06/07/2022
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

Le président du bureau communautaire



Signé électroniquement par : Ibrahima SAID MAANRIFA
Date de signature : 12/07/2022
Qualité : Signature de PDF Président

M. IBRAHIMA Said Maanrifa
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest